

Cotisations année 2023

Association Sanitaire Apicole de Loire-Atlantique

N° NAPI :

Nom, Prénom :

Adresse :

Code postal / Commune :

Téléphone fixe :

Adresse électronique (écrire clairement !) :

Année de naissance :

Téléphone portable :

@

Cotisation de base :

10,00 €

- Je déclare posséder... ruches.

- J'accepte que mes coordonnées puissent être transmises à d'autres adhérents de l'ASAD44 oui non

Facultatif : Abonnement (tarif réduit) à « La Santé de l'Abeille » :

20,00 €

Facultatif : Assurance : Ne cochez qu'une seule ligne (soit A, soit B, soit C)

ATTENTION ! DATE LIMITE DE SOUSCRIPTION LE 25 MARS !!!

A- : Responsabilité civile + protection juridique : 0,14 € par ruche = €

Barème B = 82.63 € maximum remboursé (51.18 € équipement + 31.45 € abeilles)

B1- : Idem A + incendie+ tempête et catastrophes naturelles : 0,77 € par ruche = €

B2- : Idem B1 + vol et détérioration des ruches : 0,99 € par ruche = €

B3- : Idem B2 + mortalité des abeilles imputable à un empoisonnement accidentel survenu à la suite de traitements chimiques des cultures voisines ou aux maladies suivantes : loque américaine ou européenne, acariose, nosérose, aspergillomycose, varroase et empoisonnement accidentel : 1.797 € par ruche = €

Barème C = 111.06 € maximum remboursé (69.73 € équipement + 41.33 € abeilles)

C1- : Idem A + incendie+ tempête et catastrophes naturelles : 1.03 € par ruche = €

C2- : Idem B1 + vol et détérioration des ruches : 1,34 € par ruche = €

C3- : Idem B2 + mortalité des abeilles imputable à un empoisonnement accidentel survenu à la suite de traitements chimiques des cultures voisines ou aux maladies suivantes : loque américaine ou européenne, acariose, nosérose, aspergillomycose, varroase et empoisonnement accidentel survenu à la suite de traitement chimique des cultures voisines : 2.44 € par ruche = €

Section apicole au GDS de Loire-Atlantique (si vous souhaitez commander des médicaments)

Cotisation forfaitaire détenteur de ruches :

22,00 €

Cotisation à la ruche : x 0.40 €

€

TOTAL (ASAD44 + GDS44) :

€

Information sur la localisation des ruches :

Rucher N°	Nombre de ruches	Lieu-dit ou emplacement	Code postal	Commune

Cochez cette case si vous ne souhaitez pas que vos coordonnées soient transmises aux Techniciens Sanitaires Apicoles dans le cadre de leurs missions pour le GDS 44.

Fournir impérativement une copie de sa déclaration de ruches pour l'adhésion au GDS.

Fait à :

Signature :

Le total des cotisations, abonnement et assurances doit être transmis avec une enveloppe timbrée à vos nom et adresse avant le 25 mars au trésorier de l'ASAD44 : Luc Gouverneur, 2 rue Dugast-Matifeux 44000 Nantes avec le chèque correspondant.